



# FICHE PÉDAGOGIQUE



## VIDÉO

Les chirurgies esthétiques pour animaux sont interdites

## PUBLICATION

16 février 2024

CLIQUEZ SUR L'IMAGE  
POUR VISIONNER  
LA VIDÉO



## 1. PRÉDICTION DES INFORMATIONS

Lisez le synopsis et observez l'image. Avant de visionner la vidéo, répondez aux questions suivantes.

1. Que connais-tu déjà à ce sujet? Qu'aimerais-tu apprendre à ce sujet?



## 2. COMPRÉHENSION

Visionnez la vidéo. Répondez ensuite aux questions suivantes. Des réponses se trouvent à la fin du document.

1. Quels **animaux** sont concernés par le nouveau règlement?
2. Quelles **personnes** sont concernées par le sujet?
3. Que s'est-il passé pour que ce sujet soit **d'actualité**?
4. Quelles sont les **quatre opérations** désormais interdites au Québec?  
**Pourquoi?**
5. **Vrai ou faux?** Si je vis au Québec, je pourrais aller faire dégriffer mon chat en Ontario.



### 3. RÉACTION AUX INFORMATIONS

Discutez maintenant avec vos élèves à partir des questions suivantes.

1. **Proposition d'activité :** Dessine un **émoji** qui représente ta réaction à la suite du visionnement de cette capsule d'information. Explique ton choix.
2. Es-tu en accord ou en désaccord avec le nouveau règlement? Pourquoi?

### RÉPONSES

1. Les animaux domestiques suivants sont touchés : les chats, les chiens, les lapins, les furets, les cochons d'Inde et aussi les cochons de compagnie (pas nommés dans la capsule).
2. Les amateurs d'animaux, les vétérinaires, les propriétaires, les politiciens, la police.
3. Une **nouvelle loi** interdisant quatre chirurgies esthétiques sur les animaux de compagnie au Québec a été mise en vigueur le **10 février**.
4. Le dégriffage, la coupe de la queue, la taille des oreilles et la dévocalisation sont interdites parce qu'elles n'améliorent pas la vie des animaux, sont surtout faites pour répondre aux besoins du maître et causent souvent de la souffrance et des complications de santé.
5. **Faux.** La loi interdit également aux propriétaires de se déplacer hors du Québec pour faire subir à son animal une chirurgie interdite.

### LEXIQUE

#### **chirurgie esthétique**

Une procédure médicale, souvent non essentielle, consacrée à changer l'apparence ou à éliminer un élément non désiré du corps.

#### **ordre professionnel**

Un organisme regroupant, dans un pays ou une province, l'ensemble des membres d'une même profession pour assurer une forme de régulation (p. ex. : les vétérinaires).

#### **phalange**

Chacun des segments articulés qui composent les doigts et les orteils.

#### **ventriculocordectomie**

Une chirurgie pour enlever au complet ou en partie les cordes vocales d'un animal.

**SUIVEZ MAJ**

**Radio-Canada.ca/MAJ** - **@majmonactu**

Vous avez une question ou un commentaire sur cette fiche? **Écrivez-nous!**